

ROANNAIS

## Attention arnaque : Démarchages à domicile au nom d'Enedis !

Des cas de démarchage à domicile concernant des changements de compteurs d'électricité ont été signalés dans le Roannais. Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, notamment en charge du remplacement des compteurs, rappelle **qu'aucun démarchage téléphonique ou physique n'est réalisé par ses équipes ni par ses prestataires.**

### Se prémunir contre les fraudes

Soyez vigilant face aux arnaques ! Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis ou d'un fournisseur d'énergie pour vous démarcher, par téléphone ou à domicile, en vous proposant des prestations comme le changement de compteur électrique, l'installation de panneaux solaires, un diagnostic énergétique...



**Enedis ne réalise aucun démarchage commercial pour aucune de ses activités.**

**Les prestations effectuées par Enedis sont le raccordement, le dépannage, ou encore la mise en service, et ce uniquement à la demande du client (ou de son fournisseur d'électricité). Enedis ne propose pas ses activités par téléphone, à domicile ou par mail.**

Enedis effectue également les relevés de compteur. Ces relevés sont réalisés par un technicien d'Enedis ou par une entreprise prestataire mandatée par Enedis. Si votre présence s'avère nécessaire, Enedis vous informe au préalable du passage du technicien

### Démarchage pour l'installation d'un compteur Linky

Enedis ne réalise aucun démarchage à domicile concernant le remplacement de votre compteur ancienne génération par un compteur nouvelle génération « Linky ». Le compteur Linky est posé dans 2 cas :

- Lors d'un nouveau raccordement ou à l'occasion d'une intervention de remplacement de compteur (par exemple pour cause de panne, à la demande de votre fournisseur d'électricité) ;

- **Dans le cadre du déploiement généralisé des compteurs Linky.** La pose de ces compteurs est réalisée par des prestataires. Les techniciens des entreprises de pose ont l'obligation de porter un badge professionnel contenant le logo « *Partenaire Enedis pour Linky* ».



**Le changement de ce compteur suit un protocole précis d'information des riverains.**

- ⇒ 90 jours avant la pose du premier compteur sur votre commune, le maire recevra des précisions d'Enedis.
- ⇒ Entre 30 et 45 jours avant le changement de compteur, vous recevrez un courrier d'information Enedis précisant le nom de l'entreprise.
- ⇒ L'entreprise de pose, citée dans le courrier, prendra contact avec vous pour une prise de rendez-vous.

**La pose du compteur Linky est entièrement prise en charge par Enedis, vous n'avez rien à payer.**

## Les bons réflexes en cas de doute



Si une personne se présente chez vous au nom d'Enedis ou se dit « technicien EDF » et vous paraît suspecte, **il vous suffit de lui demander les références de votre Point De Livraison (PDL) que seuls Enedis et votre fournisseur d'électricité connaissent** (ces références sont indiquées sur votre facture et votre contrat d'électricité). De plus, n'hésitez pas à demander une carte professionnelle, à observer sa tenue (est-elle à l'image d'Enedis ?) ou son véhicule (tous les techniciens Enedis conduisent un véhicule bleu floqué Enedis). En cas de doute, surtout ne communiquez pas de facture (ou copie), de coordonnées bancaires ni de papiers d'identité. Enfin, ne signez aucun document.

## Que faire si vous êtes victime d'une arnaque ?

Contactez le **Service Client Enedis de votre région dont vous trouverez les coordonnées sur [enedis.fr](http://enedis.fr)** afin de lui fournir toutes les informations que vous avez pu relever sur l'entreprise qui vous a démarché : nom de l'entreprise et de l'interlocuteur, adresse, numéro de téléphone, objet du démarchage, etc...

Si l'usage frauduleux du nom d'Enedis est avéré, Enedis pourra engager des poursuites à l'encontre des individus ou entreprises en cause.

- À noter

**Un service anti-fraude a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur.**

Si vous souhaitez dénoncer une escroquerie, vous pouvez alerter le gouvernement par :

- Téléphone : 0811 02 02 17 (coût d'un appel local)
- Internet : [www.internet-signalment.gouv.fr](http://www.internet-signalment.gouv.fr)